

*Remplacement du mazout—Loi*

**M. Plamondon:** Monsieur le Président, je suis un peu étonné de tout le raisonnement que vient de faire mon collègue du Nouveau-Brunswick. Il nous parle de continuer le programme. Il nous parle de la nécessité de ce programme. Il oublie un élément important, il me semble, c'est que ce programme-là avait quand même dans son essence une partie temporaire, c'est-à-dire que lorsqu'on développe un tel programme, c'est dans le but d'aider une partie de la population qui n'a pas les moyens, comme vous le disiez, de convertir son système ou d'isoler sa maison.

Or, un gouvernement responsable comme celui qui vient d'être élu se doit de tenir compte du fait qu'on a un déficit de 38 milliards de dollars et que certains programmes qui ont rendu service à des centaines de milliers de personnes, comme vous le disiez vous-même dans votre discours, vous utilisiez 21,000 personnes par mois, c'est-à-dire 21,000 maisons par mois et vous dites que l'annonce de la fin de ce programme-là, quand même quelques mois d'avance, a permis à une moyenne de 42,000 personnes de faire une demande. Il semble bien que tous ceux qui désiraient vraiment se prévaloir de ce programme-là l'ont fait, et que notre gouvernement responsable doit maintenant s'attaquer à d'autres secteurs et, dans ce sens-là, mon cher collègue, je vous demande s'il ne serait pas prioritaire de créer plutôt des emplois, comme le fait notre gouvernement, à l'aide de réformes qu'il préconise dans le secteur de la petite entreprise, par exemple, pour que les gens aient les moyens de se payer cette isolation ou ces transformations de leur système de chauffage au lieu de perpétuer ce programme qui, à toutes fins pratiques, a déjà rempli le rôle qui lui avait été dévolu.

**M. le vice-président:** L'honorable député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) a la parole.

**M. Robichaud:** Monsieur le Président, je ne suis pas étonné des commentaires de mon honorable collègue qui, en fait, a plus à cœur les coupures aux dépenses du gouvernement que les services que ces programmes apportaient aux gens.

Lorsqu'il me dit: Ne serait-il pas mieux de penser à d'autres programmes pour la création d'emplois? Je suis entièrement d'accord avec lui, mais seulement je lui demande où sont ces programmes et où sont ces emplois? Il y a actuellement au sein de la population un besoin pour les programmes que nous sommes en train de considérer, c'est un besoin réel, et il y a là des emplois. Alors, pourquoi ne pas permettre à ces gens-là d'effectuer ces travaux et ainsi créer ces emplois dont nous avons si grandement besoin? Et ici ces emplois sont réels, ils ne sont pas fictifs.

**M. le vice-président:** L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) désire poser une question supplémentaire?

**M. Plamondon:** Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue a été un peu trop absent de la Chambre quand il parle de nouveaux programmes... Je pense, d'ailleurs, qu'il arrive du Cameroun. Je dois avouer, cependant, que j'étais son compagnon de voyage, mais quand il parle de programme d'aide à la petite entreprise, je pense que l'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a parlé de programmes d'emplois et l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> MacDonald) a parlé d'emplois et d'emplois permanents. Quand l'honorable député fait référence à des programmes de création d'emplois... Vous dites que c'était un programme de création d'emplois, mais ce n'est pas

le type d'emplois que nos Canadiens désirent, et ils l'ont manifesté carrément le 4 septembre puisque notre campagne était axée sur la création d'emplois permanents et non pas temporaires comme c'est la situation, par exemple, dans ces programmes d'aide. Je pense que l'essence du programme était bien. Ce programme a rempli son rôle; maintenant, il faut s'orienter vers la création d'emplois permanents et utiliser les fonds pour combler le déficit que l'ancien gouvernement nous a laissé et promouvoir de tels emplois permanents.

**M. Robichaud:** Monsieur le Président, je suis d'accord encore une fois avec mon honorable collègue sur le fait que des emplois permanents, bien sûr, on les veut. Mais chez nous, vu qu'il n'y a pas d'emplois permanents, on accepte toutes sortes d'emplois; qu'ils soient temporaires ou saisonniers, on les veut. Si on pouvait me faire voir que dans peu de temps nous aurions ces emplois qui nous a été promis par dizaines de milliers pendant la campagne électorale, je dirais: félicitations. Mais seulement, j'attends encore, et les gens de chez nous attendent pour ces emplois permanents.

**M. Waddell:** J'aimerais faire un commentaire, monsieur le Président. Je veux ajouter quelque chose en réponse à l'honorable député de Richelieu (M. Plamondon).

[Traduction]

**M. le vice-président:** Je rappelle au député que ses questions et ses observations doivent porter sur l'intervention du député de Westmorland-Kent (M. Robichaud).

[Français]

**M. Waddell:** Ah oui, c'est ma difficulté. Je veux poser une question au député qui a parlé, peut-être en anglais...

[Traduction]

Je viens d'entendre le député conservateur dire que le programme a atteint son objectif.

[Français]

Le programme est complet, c'est fini.

[Traduction]

Le programme a répondu au besoin, selon lui. Et, pourtant, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M<sup>me</sup> Carney) a déclaré tout dernièrement dans une allocution prononcée le 8 mars à Vancouver que «le propriétaire d'une résidence existante pourrait économiser jusqu'à 30 p. 100 sur sa note d'énergie en prenant des mesures de conservation». Comment le député peut-il concilier ces paroles de la ministre avec ce qu'il a lui-même dit? N'a-t-il pas constaté dans sa circonscription à quel point les pauvres ont besoin du programme gouvernemental pour continuer à bénéficier des mesures de conservation?

**M. le vice-président:** Je demande au député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) de bien vouloir répondre à la question cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.